

Les mesures de l'ANFR sont faussées

De la part de Martin Kempf

Envoyé : vendredi 8 janvier 2016 00:36

Objet : [electrosmog.info] Exposition aux ondes radioélectriques : les résultats de 3000 mesures

Exposition aux ondes radioélectriques : les résultats de 3000 mesures

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A10278>

<http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/exposition-aux-ondes-radioelectriques-resultats-3000-mesures.html>

Martin

Réponse de Next –up : Les mesures de l'ANFR sont faussées et cela c'est certain.

Je le sais, car lorsqu'on demandait des mesures à la Mairie, (pour des antennes-relais) elle désignait toujours l'ANFR (habilité par Orange) et l'ANFR avait toutes les clés de l'immeuble . Et à la question posée ! où avez-vous eu les clés, on nous a répondu : on vient de passer les prendre chez ORANGE (France Télécom) Donc, les puissances étaient très probablement abaissées. D'autant plus que le Criirem venu sans avertir Orange, , les mesures étaient beaucoup plus fortes et dépassaient largement les 3V/M recommandés

Attention,

Ces mesures de l'ANFR sont de l'enfumage elles sont totalement fausses et ne reflètent en aucun cas la réalité du radiatif in situ.

Le spectre de HF/RF ne s'arrête évident pas à 6 GHz comme dans le protocole de l'ANFR !

Ce rapport est donc de l'escroquerie, concrètement nos répliques exactes de points de mesures avec des sondes agréées et étalonnées jusqu'à 20/30 GHz des rapports publiés par l'ANFR d'organismes COFRAC montrent globalement une augmentation dépassant les 50 % en densité de puissance.

L'ANFR devra bien rendre des comptes à la Justice.

Cordialement

Hugo

Nota 1 : Vous pouvez largement diffuser, c'est même vivement conseillé !

Nota 2 : Nous rappelons que les opérateurs pratiquent une baisse de puissances des antennes relais lors des mesures, ce n'est par Next-up qui le dit, mais carrément ceux qui pratiquent des mesures, un comble (audio disponible)

Nota 3 : Cette baisse des puissances est une triche pratiquement générale, nous avons même fait condamner RTE en Appel concernant une THT, c'est incroyable mais vrai ! RTE tricheur est la réalité officielle, RTE n'a pas engagé pourvoi en Cassation !!!

Nota 4 : Nous en arrivons même, en fonction de nos constatations avec de l'instrumentations de comptage, à nous demander, si avec le comptage numérique connecté Linky, ERDF ne pratique pas des modifications de comptage à la demande par rapport au cos phi (énergie réactive, énergie apparente), car dire qu'1 KWh = 1 KVA car aux vues des résultats explicites (non opposables) il y a de quoi légitimement à se poser des questions, attention nous parlons en milliards d'euro ! (Nous ne parlons pas du contrat où l'arnaque est avérée pour 15 à 20 millions de foyers sur ce point précis, mais carrément du comptage, la suspicion commence à naître, des expertises judiciaires confidentielles doivent être réalisées pour lever le doute que ni les Ministères des Finances et de l'Écologie et ni la CRE n'ont apporté de réponses claires à ce jour, ce qui paraît évidemment incroyable puisque le déploiement du Linky est en cours et qu'il est constaté en sus pour embrouiller que la com d'ERDF change tous les jours).

Une question doit être aussi tranchée, le gestionnaire peut-il informatiquement intervenir sur les paramètres de valeurs de gestion de l'injection du cos phi (Puissance Réactive et Puissance APParente), si c'est le cas, ce qui est fort possible, alors rien ne va plus, nous parlons dans ce cas potentiellement en dizaines de milliards d'euro !